

# RÈGLEMENT OFFICIEL

## Trail des Bracelets Bleus Lunéville

### **Article 1 – Organisation**

La seconde édition du Trail des Bracelets Bleus est organisée le dimanche 10 mars 2024 par la ville de Lunéville. Cet événement est composé :

- d'un trail non chronométré sous forme de boucles
- d'une marche nordique sous forme de boucles
- d'une marche familiale

### **Article 2 - Parcours**

La place des Carmes de Lunéville sera le point de départ du Trail des Bracelets Bleus avec 2 parcours :

- le trail et la marche nordique : de 10h00 à 13h30 sur une boucle qui compte 6km et 125D+ à effectuer une ou plusieurs fois
- la marche familiale : départ 14h00 pour une boucle de 4,5km

### **Article 3 – But et déroulement de l'épreuve**

- Pour le trail et la marche nordique, l'objectif est de parcourir une même boucle le plus grand nombre de fois entre 10h00 et 13h30.

Chaque participant se verra remettre un bracelet bleu à chaque boucle effectuée. Le but étant de récolter le maximum de bracelets par participant.

- Pour la marche familiale, le but est simple : marcher pour la bonne cause.

### **Article 4 – Conditions d'inscription**

Le trail est ouvert à toute personne âgée de plus de 12 ans, née avant le 11 mars 2012.

Pour les marches, aucune limite d'âge n'est imposée.

### **Article 5 – Frais d'inscription**

Le montant de l'inscription est de 5€ minimum. La totalité étant reversée à la Ligue contre le Cancer pour la lutte contre le cancer colorectal, les chèques sont à établir à l'ordre de « Comité 54 Ligue contre le Cancer ». Un tee-shirt et un poncho seront remis à chaque participant (dans la limite des stocks disponibles).

Les participants s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de s'inscrire.

### **Article 6 – Modalités d'inscription**

Les inscriptions peuvent se faire :

- **en ligne** via le site <https://chronopro.net> moyennant des frais supplémentaires
- **directement** au service des Sports de la ville de Lunéville au complexe Charles Berte, 14, avenue Caumont la Force
- **par courrier** grâce au bulletin téléchargeable sur le site <https://luneville.fr/> et à envoyer à l'adresse ci-dessous, accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de « Comité 54 Ligue contre le Cancer »

**Service des Sports  
Complexe Charles Berte  
14, avenue Caumont la Force  
54300 LUNÉVILLE**

- **sur place**, le jour de la course : entre 8h00 et 9h30 pour les coureurs et la marche nordique, et jusqu'à 13h45 pour les marcheurs

### **Article 7 – Remise des tee-shirts**

La remise des tee-shirts sera effectuée sur place le dimanche 10 mars 2024.

### **Article 8 - Développement Durable**

Respectueux de son environnement, la ville de Lunéville s'engage en faveur du développement durable au travers de ses organisations. Ainsi, aucun gobelet ne sera présent sur les ravitaillements du Trail des bracelets Bleus. Chaque coureur devra amener son propre gobelet réutilisable avec lequel il devra courir pour profiter des ravitaillements liquides présents à la fin de chaque boucle. Des équipements type flasques, bidons ou poche à eau seront autorisés et pourront être remplis sur les points de ravitaillements.

### **Article 9 – Engagement – annulation**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf si l'événement ne pouvait avoir lieu. Dans ce cas, l'organisation proposera alors un remboursement des inscrits à 100% du montant (hors frais supplémentaires Chronopro).

### **Article 10 – Sécurité – Code de la route**

Les participants à la course et aux marches nordique et familiale emprunteront sur leurs parcours des routes, des trottoirs, des chemins, qui les amèneront à évoluer près de la circulation, à traverser des routes, etc... Ces routes seront la plupart du temps ouvertes à la circulation, ainsi il sera de la responsabilité des participants de respecter le code de la route.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours.

### **Article 11 - Assurances**

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs sont couverts par une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui.

Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque participant déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident physiologique survenant pendant la manifestation ou en découlant.

### **Article 12 - Ravitaillements**

Un ravitaillement sera disponible pour les coureurs entre 10h00 et 13h30, à l'arrivée de chaque boucle.

Un ravitaillement sera également proposé aux marcheurs à la fin de leur parcours.

### **Article 13 - Droit à l'image**

Lors de son engagement au Trail des Bracelets Bleus, chaque participant autorise expressément la ville de Lunéville à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication, sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

### **Article 14 – Mesures sanitaires**

Concernant la mise en place des mesures sanitaires, la ville de Lunéville se conformera aux exigences des autorités compétentes à la date de l'événement pour assurer une sécurité maximale à tous les acteurs de la manifestation. Ainsi et conformément à l'article 27, le présent règlement pourra alors s'en trouver modifié. Les participants seront informés des mesures et des différents dispositifs sanitaires avant leur venue sur la manifestation, et devront s'y conformer pour avoir le droit de participer à l'évènement.